

*Privilège—M. Fulton*

● (1500)

**L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Sciences et Technologie) et ministre d'État suppléant (Forêts)):** Monsieur le Président, je ne suis pas étonné par les constatations du vérificateur général. Après tout, nous nous sommes efforcés de remédier à une décennie de négligence dans le domaine forestier.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Oberle:** Nous avons multiplié par quatre l'aide fédérale. Certaines régions n'ont pas encore réussi à rattraper le retard accumulé dans le reboisement. Dans ma province, ce n'est pas le cas. Quelque 250 000 hectares ont été reboisés.

Il s'agit maintenant d'adopter très rapidement un système de gestion intensive des forêts qui ne comportera pas uniquement un programme de reboisement, mais un programme complet de gestion des forêts. Notre détermination a été clairement démontrée par la création d'un vrai ministère des Forêts.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT—LES  
RENSEIGNEMENTS

**Mme Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, je suis estomaquée d'entendre le ministre avouer qu'il n'est pas étonné par ces révélations. Quelles mesures précises entend-il prendre, notamment pour informer le Parlement, puisqu'il nous est impossible de suivre le dossier sans disposer de meilleurs renseignements? Le vérificateur général le faisait d'ailleurs remarquer, les renseignements donnés dans la Partie III du Budget des dépenses ne sont pas suffisamment précis et sont parfois même erronés. Il est donc impossible pour les députés de surveiller les dépenses.

Le ministre peut-il dire ce qu'il entend faire sur ce point précis?

**L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Sciences et Technologie) et ministre d'État suppléant (Forêts)):** Monsieur le Président, il faut savoir que les premières responsables de l'inventaire sont les provinces. Après tout, les forêts sont une ressource de leur domaine de compétence.

Dans le passé, la contribution du gouvernement fédéral a pris la forme de programmes de recherche et de protection, de maintien et d'amélioration de nos forêts. Nous continuerons à jouer notre rôle dans ces secteurs par la coordination et la coopération avec les provinces.

Nous discutons avec elles afin de trouver le meilleur moyen de créer un inventaire national et de remédier à certains graves problèmes qui résultent de la négligence que l'on observait autrefois.

**M. le Président:** Nous terminerons la période des questions avec le député de Skeena.

On a présenté une demande concernant une question de privilège. Je donne la parole au député de Skeena.

\* \* \*

## QUESTION DE PRIVILÈGE

## LE PRÉSUMÉ LARGAGE DE GAZ MOUTARDE

**M. Jim Fulton (Skeena):** Monsieur le Président, je crois, après avoir consulté Beaufort, que je satisfais aux deux conditions relatives à la question de privilège: premièrement, les présomptions sont suffisantes et, deuxièmement, je saisis la première occasion que j'ai de soulever la question.

Il s'agit des 450 tonnes de gaz moutarde dont on s'est débarrassé quelque part dans les environs de Victoria et Esquimalt. Le 5 décembre 1988, le ministre de la Défense nationale (M. Beatty) a écrit à un chercheur qui travaillait alors pour le député de New Westminster—Coquitlam et qui a ensuite effectué des travaux pour mon bureau. Dans sa lettre, le ministre de la Défense nationale dit:

Je vous remercie de votre lettre du 4 octobre 1988 dans laquelle vous cherchez à vous renseigner sur les obus à gaz neurotoxique et à gaz moutarde de la Seconde Guerre mondiale qu'on aurait jetés dans le Pacifique en 1947. Nos dossiers ne font état d'aucune opération de ce genre.

La lettre porte la signature du ministre de la Défense nationale.

Voici une brève chronologie des événements qui ont suivi. Le 8 décembre 1988, CTV a annoncé à son émission nationale d'information que la Défense nationale avait jeté des armes chimiques dans l'océan Pacifique après la Seconde Guerre mondiale.

Le 9 décembre 1988, le colonel Conrad Mialkowski, directeur général adjoint de la Recherche et du développement, au ministère de la Défense nationale, a affirmé que l'armée canadienne n'avait jamais jeté d'obus d'artillerie à gaz moutarde dans l'océan Pacifique. Ce jour-là, sur la foi des preuves que m'avaient données d'anciens membres des Forces canadiennes, j'ai réclamé une enquête publique sur cette affaire. Je signale que ces militaires se trouvaient à Suffield quand on a chargé les obus, à Esquimalt quand on les a déchargés et qu'ils les ont vu transbordés sur un chaland.

Le 13 décembre 1988, le *Times-Colonist* de Victoria rapportait que son propre compte rendu de l'opération de 1947 contredisait le porte-parole de l'armée canadienne et le ministre de la Défense nationale sur le largage, dans l'océan Pacifique, non seulement de munitions d'artillerie, mais aussi de gaz moutarde.